N° 595 avril 2020
N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

# le journal

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !

www.fo-metaux.org

# Coronavirus : l'industrie à l'arrêt

**Au-delà des considérables drames humains qu'elle engendre, l'actuelle crise sanitaire a et aura des conséquences majeures sur l'économie et sur l'industrie. Si la protection des salariés demeure la plus grande priorité, il faut d'ores et déjà anticiper l'après-coronavirus et le redémarrage de l'industrie.**

Yanmar - p.10
Grève victorieuse

Safran Fougères - p. 17
Une belle progression

Vos droits - p.20
Coronavirus et monde du travail

# Sommaire

## Ce mensuel est le vôtre...

*Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,*

*"FO Métaux LE JOURNAL" est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.*

*Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.*
*Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.*
*Faites-nous part de vos expériences syndicales.*
*Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :*

*Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87*

## Chiffes à connaître :

**SMIC horaire brut :** *10,15 euros*
**SMIC brut mensuel :** *1539,42 euros*
**Plafond de la sécurité sociale :**
*3 428 euros par mois*
*(pour l'année 2020 : 41 136 euros)*
**Coût de la vie :**
*0 % en février (0 % hors tabac) ;*
*+1,4 % en glissement sur les 12 derniers mois (+1,1 % hors tabac).*
**Chômeurs :** *3 553 700*
*(catégorie A, publiés le 27 janvier 2020)*
**Indice de référence des loyers :**
*130,26 (4ème trimestre 2019).*
**Taux d'intérêt (17 mars) :**
*-0,45 % au jour le jour.*


**3 Editorial**

**4 Le dossier**

*Coronavirus : l'industrie à l'arrêt* 4-8

**10 Actualité sociale**

*Grève victorieuse chez Yanmar* 10

**17 Actualité syndicale**

*L'actualité en bref* 11
*Situation contrastée chez CNHI* 15
*Les trésoriers de la Région Parisienne font les comptes* 15
*Métaux du Mans : le renouveau* 16
*Renault Le Mans : le réveil de la FOrce* 16
*Safran Fougères : une belle progression* 17
*SIFA : ne rien lâcher* 17
*Crown : priorité au développement* 18
*Stertil Béthune : bienvenue chez FO* 18

**20 Infos**

*USM de la Moselle : la détermination derrière l'inquiétude* 19
*Yves Iwanczuk nous a quittés* 19

**21 Vos droits**

*Coronavirus et monde du travail* 20-21

**22 Jeux**

*Des métaux et des mots* 22


*Et toujours l'information en ligne sur...*
*www.fo-metaux.com*

# Une déclaration des partenaires sociaux de la métallurgie

Face à la crise sanitaire qui touche gravement notre pays, les partenaires sociaux de la branche de la métallurgie ont estimé nécessaire de rédiger, suite à plusieurs audioconférences, une déclaration commune. Depuis les différentes annonces, parfois incompréhensibles et contradictoires, du président de la République et de son gouvernement, nous sommes confrontés, suivant les entreprises, à des situations très variées. En effet, comment s'entendre dire : « Il faut rester chez vous, mais il faut aussi aller travailler ? » Face à tout ce flou, il convenait de clarifier de nombreux points et réaffirmer une évidence importante pour FO Métaux : **les salariés vont au travail pour gagner leur vie et non pas pour la perdre**. Avec cette déclaration en date du 20 mars que nous publions ci-dessous, nous avons obtenu des précisions importantes pour les salariés de la métallurgie.

*L'UIMM ET TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES (CFDT, CFE-CGC, FO) DE LA METALLURGIE SE MOBILISENT POUR ASSURER LES MODALITES D'UNE ACTIVITE INDUSTRIELLE DANS DES CONDITIONS SANITAIRES IRREPROCHABLES*

*La France est confrontée à une crise sanitaire d'une envergure exceptionnelle. Dans ce contexte, la préservation de la santé des Français est un objectif absolu. Tout doit être mis en œuvre pour enrayer l'épidémie du Covid 19. Nous, partenaires sociaux représentatifs de la branche de la Métallurgie, tenons avant tout à exprimer notre soutien à tous ceux qui sont touchés par la maladie, ainsi qu'aux équipes soignantes, aux pompiers, à la Sécurité Civile et plus largement celles et ceux qui assurent une continuité de service.*

*Face à cette crise sanitaire majeure, l'heure est au rassemblement. Nous affirmons d'une seule voix qu'il ne saurait y avoir d'autres priorités que celle de la santé de tous et donc des salariés de la Métallurgie et de leur famille. Dans les derniers jours, une incompréhension et une inquiétude majeure sont apparues au point de semer le trouble dans les entreprises, tant chez les salariés que chez les chefs d'entreprise. Beaucoup d'entreprises ont été contraintes de ralentir ou cesser leurs activités. En raison du contexte et de la gravité de la situation sanitaire, ces fermetures, totales ou partielles, sont compréhensibles, voire, dans un premier temps, nécessaires. Fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé, il est aussi pour nous essentiel que la vie économique et sociale de la Nation, durement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée. Il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois.*

*Nous demandons que les entreprises, pour assurer une continuité ou un retour progressif à l'activité, identifient en priorité les activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays, ainsi que celles intra-filières. En concertation avec les salariés et leurs représentants, nous demandons expressément que les entreprises adaptent scrupuleusement leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire de tous : distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition d'équipements individuels (gants, masques…), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail… Le plan de prévention et le document unique d'évaluation des risques seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation.*

*Ces dispositions, arrêtées dans le cadre d'un dialogue social adapté, sont impératives pour permettre de créer les conditions d'un retour progressif à l'activité, conformément aux dernières instructions du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur autorisant les établissements industriels à fonctionner. Notre objectif est d'assurer la sécurité de tous afin de permettre à chacun de retrouver la confiance et la sérénité nécessaires pour travailler. Nous sommes également convaincus que notre industrie doit, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens. Nous pourrons ainsi contribuer, à court terme, à la résorption des difficultés dans lesquelles notre pays se trouve. Il en va de notre responsabilité à tous.*

*Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie*

*Directeur de la publication : Frédéric Homez*

*Imp.Spéciale FO Métaux*
*N° de CPPAP: 0220s07170*

*Rédaction : Temps Forts*

*Publicité : PMV*
*9, rue Baudoin, 75 013 Paris*

*Contact :*
*01 53 94 54 00*
*contact@fo-metaux.fr*

# Coronavirus : l'industrie à l'arrêt

***Si le coronavirus engendre avant tout d'énormes drames humains et que la pandémie affecte l'ensemble de la population jusque dans les moindres recoins de son existence, il ne faut pas oublier que cet ennemi invisible et inattendu cause et causera encore des dommages majeurs à l'économie, et notamment à l'industrie, qui mettra sans doute longtemps à s'en relever. Alors que la crise sanitaire est loin d'être achevée, il faut pourtant d'ores et déjà anticiper l'après-coronavirus et le redémarrage de l'industrie.***

Des chaînes de production sans salariés, des usines grandes comme des villes totalement désertes, des salariés confinés à domicile, et quelques rares autres contraints de rester sur site : le pays et son industrie affrontent une situation sans précédent et qui aura des conséquences bien après que la pandémie aura été contenue. Cette crise inédite appelle analyses, réflexions et propositions, que notre organisation ne manquera pas de formuler, mais avant tout quelques constats.

En premier lieu, il faut saluer le dévouement des métallos FO sur le terrain, dans chaque site, au travers des CSE, des différentes instances où ils représentent les salariés et les défendent avec détermination et sans concession. Dans cette crise, ils ne démobilisent pas, assurant une présence continue dans les implantations, disponibles pour répondre aux questions des salariés, calmer leurs inquiétudes, porter leurs revendications auprès des directions et faire respecter les obligations de ces dernières, en particulier en ce qui concerne les moyens de protection, l'application des gestes barrières, la mise en place du télétravail ou du chômage partiel le cas échéant. Il faut aussi souligner leur calme et leur efficacité face à des directions qui ne jouent pas toujours le jeu.

Derrière eux, malgré la fermeture physique de ses locaux au soir du 13 mars, soit la veille de la déclaration du président de la République imposant le confinement, la Fédération FO de la métallurgie a su s'organiser pour poursuivre son activité au service des salariés. Bien que le syndicalisme soit d'abord synonyme de contact humain et de proximité, l'ensemble de l'équipe fédérale et du service juridique s'est organisée pour assurer la continuité du soutien et des conseils aux salariés, par mail ou par téléphone, ainsi que sur le site Internet de notre organisation.

## De gigantesques plans de soutien

Autre constat : le manque de préparation des pouvoirs publics à une situation certes inédite, mais que

le cas de la Chine aurait dû conduire à anticiper malgré tout, se fait encore sentir au niveau de l'activité économique. « *Nous sommes entrés dans une crise sanitaire jamais vue, jamais connue en France depuis un siècle et cette crise sanitaire va imposer un coup d'arrêt puissant, massif, brutal, à notre économie* », a déclaré le Premier ministre le 19 mars lors d'une séance de questions au gouvernement en format restreint. Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a annoncé que la croissance du produit intérieur brut (PIB) allait reculer de 1 % en 2020, même si cette estimation est susceptible de changer en fonction de la durée et l'ampleur de la crise.

Les gouvernements projettent de gigantesques plans de soutien à l'économie. Plusieurs centaines de milliards vont lui être injectées. En France, 300 milliards de garanties bancaires sont prévues pour les entreprises, et 45 milliards d'euros pour le soutien à l'économie. En Espagne, 100 milliards de garanties et 100 milliards de relance. Au Royaume-Uni, 350 milliards de garanties sont prévus, en Allemagne ce sont 400 milliards et ce sont plus de 1 000 milliards qui ont été annoncés le 17 mars au soir. 200 milliards ont été ajoutés dans la soirée, par rapport aux 800 milliards prévus dans l'après-midi. Au total, au 18 mars, ce sont 2 500 milliards d'euros qui ont été promis, soit en garanties de prêts, soit en actions de soutien à l'économie. De manière générale, les mesures annoncées par les Etats sont de trois grands ordres. D'abord, les mesures de stricte liquidité, comme les reports d'impôts ou le chômage partiel, puis les mesures budgétaires qui ne seront pas remboursées comme le chômage partiel, l'assurance chômage, d'éventuels allègements d'impôts, enfin il y a les garanties sur les emprunts des PME. Toutes ne pourront peut-être pas les rembourser. Les gouvernements devront donc compenser ces défaillances.

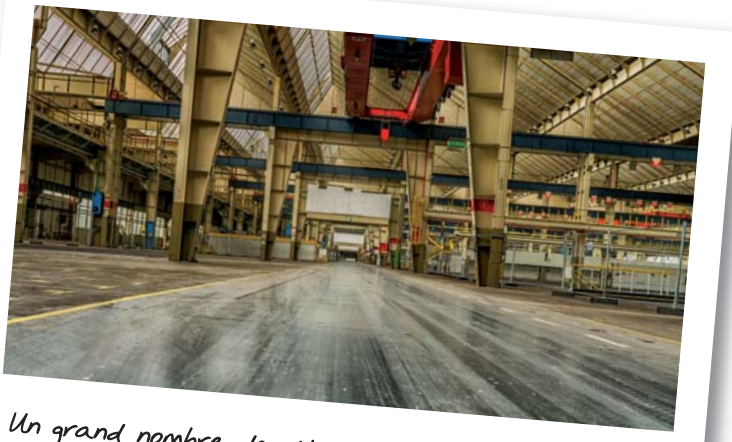

Un grand nombre de sites ont fermé leurs portes.

## Qui remboursera la dette ?

Le projet de fonds de garantie pour les nouveaux prêts bancaires de 300 milliards d'euros proposé par Bruno Le Maire va dans le bon sens pour les économistes interrogés, mais pourrait avoir un effet limité. Les principaux outils concernent les prêts garantis par l'Etat. C'est une démarche intéressante, mais qui ne va pas aider un grand nombre de PME. Beaucoup d'entreprises ne recherchent pas forcément de nouveaux prêts et vont être complètement pénalisées. Ces garanties ne sont pas adaptées pour des sociétés qui vont avoir un réel problème de trésorerie. Les garanties de prêt avaient joué un rôle intéressant pendant la dernière crise, mais aujourd'hui la nature du choc est très différente de la crise de 2008 avec à la fois des effets sur la demande et sur l'offre. Une récession dite classique peut toucher 60 à 70% des entreprises. La crise actuelle touche presque l'intégralité des entreprises. Le circuit économique est stoppé. L'urgence dans les prochaines semaines est d'aller au-delà pour les reports de fiscalité, des garanties au niveau des prêts.

Parmi les dispositifs mis en place, l'indemnisation des salariés placés en chômage partiel. Bruno Le Maire a indiqué : "*L'État prendra à sa charge [...] l'intégralité de l'indemnisation des salariés placés en chômage partiel*" alors que l'indemnisation était jusqu'à présent plafonnée au SMIC. "*Ce sera probablement le dispositif le plus coûteux pour l'État mais c'est aussi, j'en suis convaincu, le plus efficace*", a-t-il ajouté. Il convient de préciser que c'est de la partie payée par les entreprises qui est concernée par ce dispositif. Pour notre organisation, il faut aller vers une compensation totale des revenus en cas de chômage partiel, à 100%. L'objectif d'une absence de licenciements nets pendant cette crise est le bon, il faut préserver l'économie. Ce soutien des revenus permettra un rebond de la consommation après la crise, qui est le meilleur des plans de relance.

Mais pour financer ces mesures, il faudra bien sûr passer par la dette. Qui la remboursera ? Ce sera la question de l'après-pandémie, mais pour notre organisation la vigilance sera de mise : FO a trop souvent vu les salariés et citoyens sommés de faire des sacrifices et d'accepter des réformes comme celle des retraites pour résorber des dettes dont ils ne sont pas responsables. Oui, pour l'instant le choix politique de faire primer la santé sur l'économie a été fait, et il faut s'en féliciter. Mais il ne faudra pas, après la crise, présenter avec désinvolture la facture aux salariés, via un savant mélange d'inflation, d'impôts et de réformes sociales injustes. Le coronavirus ne devra en aucun cas être un prétexte à une régression sociale une fois la pandémie enrayée.

## Une mondialisation à repenser

**La forte imbrication des économies nationales au sein de ce qu'on appelle la mondialisation a des effets négatifs que notre organisation pointe et dénonce depuis longtemps. La crise du coronavirus en offre de nouvelles illustrations. L'absence de coordination entre les Etats, notamment au niveau européen, sur les mesures sanitaires et la fermeture des frontières a eu une part non négligeable dans la propagation du virus. Au plan économique, les liens inextricables du tissu industriel mondial montrent à présent les dangers d'une trop grande internationalisation de la production. Ainsi, l'Allemagne, si souvent citée en exemple, pâtit de son extrême dépendance au commerce international. L'arrêt de l'économie chinoise, dont dépend l'industrie allemande pour ses débouchés et son approvisionnement, s'avère dramatique Outre-Rhin. Déjà durement éprouvés par la guerre commerciale, le Brexit et les nouvelles normes dans l'automobile, les industriels allemands craignent la "plus longue récession" du secteur manufacturier "depuis la réunification". En Chine, les indicateurs dévoilés le 16 mars montrent une situation bien pire que prévu. Pour la première fois en 30 ans, l'industrie chute lourdement, avec un repli de 13,5% sur un an, contre +6,9% en décembre. Les ventes au détail, elles, se sont totalement effondrées.**

### Envisager des relocalisations

**Outre les problèmes sanitaires, plusieurs sites de production de par le monde rencontrent des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées. A force de délocalisations et d'externalisations, l'interdépendance économique a atteint des sommets et la défaillance d'un seul maillon de la chaîne met l'ensemble des acteurs à l'arrêt, faisant courir le risque d'une crise économique mondiale. Un exemple pourrait être risible s'il n'était pas aussi tragique : celui des masques de protection. Avec la "nouvelle doctrine" du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) en 2013, le stock de masques FFP2, alors de 600 millions d'unités, n'a plus été renouvelé. La France s'en est remise aux capacités industrielles de la Chine, essentiellement situées dans la province du Hubei, épicentre de l'actuelle épidémie... Une fois cette crise terminée, il faudrait se pencher sur une nouvelle mondialisation où l'humain doit l'emporter sur le monde de la finance et, pourquoi pas, envisager des relocalisations de production industrielle sur notre territoire, comme ne cesse de le revendiquer FO depuis des années.**

# Une épidémie de fermetures

***Les secteurs industriels ont réagi de manière forte à la crise du coronavirus. Pour autant, la sérénité n'a pas toujours été de mise et les métallos FO ont fort à faire sur le terrain pour défendre la santé des salariés.***

Philippe Varin, le président de France Industrie, a pris le 18 mars comme exemple l'Italie: « *Les Italiens nos voisins (...) ont réussi à faire fonctionner leur outil de production jusqu'à présent* » tout en observant un confinement. M. Varin recommande aussi de « *réfléchir sérieusement à la sortie de crise*», en observant qu'«*en ce moment, l'industrie chinoise repart très vite* ». Depuis, l'Italie a revu sa politique et l'activité industrielle s'est arrêtée. Si les autorités françaises ont tardé à prendre la mesure des événements, l'industrie a souvent été assez réactive.

Le secteur de l'automobile a subi de plein fouet le choc de la pandémie avec des commandes en chute libre et des stocks qui s'accumulent sur le continent européen. Il a aussi été le premier à en tirer les conséquences. C'est le géant mondial du pneu Michelin qui a inauguré la série d'annonces en décidant d'interrompre la production de ses usines de pneumatiques au moins jusqu'au dimanche 22 mars en Espagne, en France et en Italie à cause du virus. En France, ce sont quatorze sites employant 10 000 personnes qui ont été mis à l'arrêt, soit l'intégralité des usines hexagonales du groupe, à l'exception notable de celle de Bassens (Gironde), qui fabrique des élastomères de synthèse et qui est indispensable à la poursuite des activités du groupe dans le reste du monde.

L'automobile a été dans les premiers secteurs à prendre la mesure de la crise.

## Peugeot, Renault, Toyota...

Du côté de PSA, l'heure était également aux mesures les plus drastiques. Le constructeur a décidé de fermer l'ensemble de ses usines d'assemblage européennes jusqu'à nouvel ordre. « *Du fait de l'accélération constatée ces derniers jours de cas graves de Covid-19 proches de certains sites de production, des ruptures d'approvisionnement de fournisseurs majeurs, ainsi que de la baisse brutale des marchés automobiles, le président du directoire Carlos Tavares avec les membres de la cellule de crise ont décidé le principe de la fermeture des établissements de production de véhicules* », expliquait un communiqué du constructeur le 15 mars. Entre le 16 et le 19 mars, quinze sites ont été fermés en France – celui de Mulhouse (Haut-Rhin) dès lundi 16 après-midi, puis, mardi 17 : Poissy, dans les Yvelines, Rennes et Sochaux (Doubs) –, en Allemagne (les sites d'Opel, dont l'usine mère de Rüsselsheim), en Pologne, au Portugal, en Slovaquie et au Royaume-Uni (les usines Vauxhall).

Même décision chez Renault, dont les usines françaises sont elles aussi mises à l'arrêt pour une durée indéterminée. « *A partir de lundi 16 mars en fin de journée, le groupe Renault suspendra toutes ses activités de production sur les sites industriels français afin de protéger ses salariés dans le contexte de pandémie du Covid-19 et dans le respect des mesures prises par le gouvernement* », annonçait le constructeur au losange dans un communiqué. Douze sites et 18 000 salariés sont concernés. Enfin, toujours le 16 mars, en fin de journée, Toyota a annoncé la suspension de la production de son site d'Onnaing-Valenciennes (Nord, 4 000 salariés), où est assemblée la Yaris, à partir de mercredi 18 mars. L'entreprise insistait sur l'inquiétude des salariés, « *Même si à ce jour aucun cas de coronavirus n'a été confirmé* » sur le site, précisait la direction. Suite à cette décision, plus aucune usine automobile d'assemblage final ne fonctionnait en France à partir du 18 mars. Partout en Europe, des initiatives similaires ont été prises.

## Un mètre entre deux salariés ?

Pourtant, ces décisions ne sont pas allées de soi. Durant tout le week-end des 14 et 15 mars, les directions des ressources humaines échangeaient avec les syndicats pour mettre en place des mesures de prévention plus strictes, adapter l'organi-

sation des transports, fermer les restaurants d'entreprises, etc. Mais pas question, à ce moment-là, de demander aux salariés de rester chez eux. Le 16 mars au matin, la tendance était encore au maintien de la production à n'importe quel prix. Beaucoup de directions considéraient que rien ne les obligeait à la fermeture. Les responsables des sites mettaient déjà en place des mesures plus strictes que ce qui était demandé par les autorités, et cela devait suffire. « *Face à cette situation inédite, beaucoup de directions ont pris rapidement les mesures qui s'imposaient*, reconnaît le secrétaire fédéral Laurent Smolnik avant de nuancer : *certaines n'ont cependant pas joué le jeu. Soit parce qu'elles n'ont pas perçu l'ampleur de la crise, soit parce que la logique financière semble plus importante que la logique sanitaire.* »

Il aura parfois fallu toute l'insistance de notre organisation, dont les délégués syndicaux avaient largement informé sur la forte inquiétude des salariés, mais aussi sur l'impossibilité d'appliquer les fameux gestes barrières, comme la distance d'un mètre entre deux personnes dans les ateliers. Chez Toyota, l'action et la parole syndicales ont été déterminantes, tandis que l'angoisse ne cessait de croître parmi les salariés, au moment où d'autres usines voisines (comme celle de Bombardier à Crespin) fermaient leurs portes. « *Comment assurer les consignes de distanciation d'un mètre entre salariés sur une chaîne de production ? Porter un masque toute la journée dans l'environnement d'une usine, est compliqué, tout comme contrôler les accès, les distances de sécurité ou prendre la température des salariés* », résumait un délégué syndical. Pour répondre à cette anxiété, apaiser les tensions, et garantir la cohésion des équipes, la décision de fermeture était inévitable. La sérénité est pourtant loin d'être de mise car la crise aura des conséquences. « *Il est certain que cette mauvaise période aura des impacts sur l'avenir* », craint le syndicat FO du site Toyota. Chez les équipementiers, la prise en compte de la situation a été encore plus compliquée. Certaines implantations, fortes de commandes pour le Brésil, la Suède ou les Etats-Unis, ont ainsi tout fait pour rester ouvertes jusqu'au dernier instant afin de faire partir les derniers envois à leurs clients, quitte à mettre leurs salariés en danger… A la fin de la première semaine de confinement, les équipementiers de rang1 et les spécialistes du poids-lourd tel que Renault Trucks ont fini par mettre leur site à l'arrêt, avec une poignée de salariés pour assurer un service minimum. Des problématiques locales subsistent cependant, sans oublier des pressions pour reprendre le travail.

## Débat chez Airbus

Dans l'aéronautique, Airbus annonçait le 17 mars la « *suspension temporaire* » de sa production pendant quatre jours en France et en Espagne, le temps de mettre en place des « *conditions strictes* » de sécurité pour assurer la santé des salariés face à l'épidémie de coronavirus. La direction du groupe comptait mettre à profit les quatre jours en question pour définir « *l'adaptation des postes de travail aux conditions sanitaires* » de ses salariés qui seraient obligés de retourner à l'usine dès le 23 mars. Seuls les personnels nécessaires au maintien des activités essentielles devaient revenir à leurs postes, les autres devant poursuivre leurs activités via le télétravail ou être placés en période de récupération dans le cadre d'un accord négocié dans l'urgence. Dassault, Safran et Daher ont adopté la même stratégie

Les salariés restent inquiets et notre organisation, majoritaire dans le groupe, continue de « *revendiquer l'arrêt de l'ensemble des postes de travail qui mettent notre santé en danger, soit par l'impossibilité de maintenir une distance de sécurité entre nous, soit par le manque de sécurité sanitaire.* » Depuis le début de l'année, l'avionneur n'a pas dévié de sa feuille de route et a poursuivi sa montée en cadence. Un ralentissement de l'activité à cause du développement de la pandémie n'a pas été décidé. Airbus devrait évoquer cette question, « *fin mars* », à l'occasion de la publication de ses résultats pour le premier trimestre de 2020.

L'objectif d'Airbus est de « *maintenir l'activité* » de ses usines et d'assurer « *la continuité des opérations* » pour livrer ses clients. Aujourd'hui, une compagnie doit patienter en moyenne cinq ans avant de prendre livraison d'un avion. Un délai qu'Airbus ne souhaite pas allonger. Déjà ultradominant sur le secteur des moyen-courriers avec plus de 60 % de parts de marché, le constructeur aéronautique a même vu celle-ci dépasser les 70 % avec les déboires de Boeing. Pour Airbus, il faut aussi éviter de se retrouver dans la même situation délicate que son concurrent américain, qui demande 60 milliards pour sauver l'aéronautique, sur les 100 que prévoit le Congrès pour l'industrie. Certes, les difficultés de Boeing, déjà sérieuses en raison de l'immobilisation de l'avion le plus vendu de sa gamme, le 737 MAX, se sont aggravées avec la montée d'annulations de commandes ces dernières semaines, à mesure que le trafic aérien plonge du fait de la contagion du coronavirus. Mais le montant envisagé de fonds publics pour renflouer l'avionneur pose la question du soutien des pouvoirs publics français à l'industrie.

## Les ouvriers en première ligne

Dans les autres secteurs, la situation est plus contrastée. La production n'a d'abord pas été interrompue chez Leroy-Somer, en Charente, mais tout l'encadrement et les fonctions

support sont passés au télétravail. Un CSE exceptionnel s'est tenu le 16 mars et deux jours après, le site a fermé ses portes, tout comme celui de Schneider, où les métallos FO ont tout mis en œuvre pour obtenir l'arrêt des sites. Il en va de même chez Alstom. « *Le site de Valenciennes a continué, seule entreprise de son bassin d'emploi, à travailler sans aucune mesure de protection des salariés,* s'indigne le secrétaire fédéral Eric Keller. *Il faut faire primer la santé des salariés sur tout le reste, surtout quand les gestes barrières sont inapplicables, ce qui est souvent le cas dans les sites de production !* »

Le constructeur ferroviaire canadien Bombardier a pour sa part annoncé la fermeture de son usine à Crespin dans le Nord dès le 16 mars, mettant les salariés qui travaillent en production en chômage partiel et ce, jusqu'à nouvel ordre. Dans le groupe Seb, tous les sites sont à l'arrêt. Et le sidérurgiste Tata Steel a décidé de suspendre pour au moins deux semaines l'activité de son site de Louvroil… Chez les ascensoristes, les métallos FO déplorent que les directions demandent encore aux salariés de se rendre chez les clients sans autre protection que leurs équipements professionnels. L'application du droit de retrait s'y avère souvent problématique. Notre organisation s'insurge contre ce procédé consistant à laisser les ouvriers en première ligne, exposés au risque de contamination, au nom de l'économie. « *L'intérêt financier ne doit pas passer avant leur santé* », a tonné le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, assurant que notre organisation resterait mobilisée tout au long de cette crise pour aider et défendre les salariés. En ce sens, FO Métaux et les autres organisations syndicales ont obtenu une déclaration paritaire de branche, en date du 20 mars, qui a été rédigée pour protéger les salariés.

## la réforme des retraites mise entre parenthèses

***Le président de la République a annoncé, le 16 mars, que ce projet emblématique de son quinquennat et combattu par notre organisation serait « suspendu » dans le contexte de crise sanitaire aiguë.***

Ce n'était pas le cœur de l'intervention présidentielle du 16 mars mais tous les métallos FO l'auront retenu : « *J'ai décidé que toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites* », a déclaré Emmanuel Macron entre deux « *déclarations de guerre* ». Si la décision ne constitue pas une surprise, ni la fin du combat mené par FO dans ce dossier, elle est néanmoins à saluer et correspond à une demande que notre organisation avait exprimée. Face à l'anxiété, il était plus que nécessaire de reporter une réforme qui divise les Français et de donner la priorité au seul dossier qui le mérite : l'union nationale dans la lutte contre la propagation du coronavirus.

L'arbitrage de M. Macron a été dévoilé quelques heures après l'annonce du report, au 1er septembre, de l'entrée en vigueur de certaines dispositions relatives à une autre réforme injuste, celle de l'assurance-chômage. Aucune indication officielle n'a été apportée au sujet de la conférence de financement. Mais, il est plus que probable qu'elle s'arrête, elle aussi, provisoirement de fonctionner.

Reste à savoir quand les travaux parlementaires sur ce dossier vont reprendre, tributaires de la période de confinement. Seule certitude, il sera difficile d'adopter le texte avant l'été, comme le voulait initialement l'exécutif. La fin de l'année ? Rien n'est moins sûr. Le Sénat ne siégera pas en septembre en raison du scrutin sénatorial, programmé ce mois-là. Puis, jusqu'à la fin décembre, il sera accaparé par le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui s'annoncent comme des textes majeurs, étant donné l'ampleur de la crise économique à venir. D'ici là, FO continuera son action contre ce projet injuste et ne faiblira pas dans sa détermination à faire retirer cette réforme.

### La force du droit

**Depuis la fermeture physique de la Fédération FO de la métallurgie, le 13 mars au soir, l'ensemble de l'équipe fédérale et du service juridique sont mobilisés. Ils restent joignables pour aider les métallos FO et répondre à toutes leurs questions, par mail et par téléphone. A mesure que les dispositifs, les décrets et les textes sont publiés, les juristes de la Fédération proposent analyses, précisions et conseils pratiques pour amortir au mieux les effets du confinement et faire respecter les droits des salariés. Le site Internet FO Métaux est régulièrement alimenté en informations juridiques exactes et revient en détail sur tous les aspects de cette crise et leurs impacts sur les salariés. Restez connectés !**

# Actys Expertises

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Notre cabinet d'expertise-comptable **est dédié exclusivement aux représentants du personnel** (CSE, Organisations Syndicales…) **et tourné à 100 % vers vos attentes.** Chaque expertise est **unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins.**

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre **valeur ajoutée au service de votre négociation** et vous permettent **d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social.**

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant **des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels.**

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.

**01 46 70 60 17** **info@actys.expert**

# Grève victorieuse
## chez Yanmar

***Quand les salariés travaillent d'arrache-pied et que les résultats de l'entreprise sont bons, les mépriser en tentant des NAO au rabais n'est pas la meilleure des idées. C'est que la direction de Yanmar, site de Saint-Dizier spécialisé dans la fabrication de mini pelles, a appris fin février quand elle s'est trouvée face à la détermination des métallos FO à défendre les salariés et obtenir pour eux une juste rétribution de leurs efforts.***

Rompue au dialogue social, notre organisation avait entamé les négociations salariales annuelles avec l'intention d'obtenir de réelles avancées concernant le pouvoir d'achat des 370 salariés de Yanmar. Rapidement, il s'est avéré que la direction comptait en rester aux niveaux de l'année précédente et compenser par une « prime Macron ». Malgré toute la volonté des métallos FO, les discussions restaient au point mort et « *nous n'avons pas eu d'autre choix que d'aller à l'épreuve de force*, explique le secrétaire du syndicat FO Nicolas Kitynsky. *D'autant que des différences de traitement considérables entre cadres et non-cadres rendaient les propositions de la direction encore plus inacceptables.* »

Bien décidés à ne pas plier et rejoints par de nombreux salariés, les métallos FO ne mettront que trois jours, du 19 au 21 février, à faire plier Yanmar, passant en partie par-dessus la tête de la direction locale pour être entendus. « *La motivation était d'autant plus forte que le mécontentement couvait depuis un moment et que nous nous battions pour notre dignité* », résume Nicolas Kitynsky. Avec un talon à 50 euros pour les non-cadres, 1% d'AI et le paiement des jours de grève, sans compter une « prime Macron » décrochée hors NAO (600 euros pour les salariés gagnant moins que 3 Smic et 500 euros pour les autres), les métallos FO obtiennent un beau résultat qui profite à tous, montrant que FO est bien le syndicat de la fiche de paie. « *S'il ne faut jamais arrêter le dialogue social et rester force de proposition, il faut également faire preuve de réalisme et être aussi déterminé que crédible*, analyse le secrétaire fédéral Paul Ribeiro. *C'est ce qu'ont su faire les métallos FO de Yanmar et c'est tout à leur honneur.* »

## Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Tél. : .....

Entreprise : .....

**A retourner à :**
Fédération FO de la Métallurgie
9 rue Baudoin - 75013 Paris
Tél. : 01 53 94 54 00

**Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...**

# FSP One : une équipe motivée

La secrétaire fédérale Géraldine Nivon est allée à la rencontre des métallos FO de FSP One, entreprise iséroise de fils de haute technologie. C'est grâce au travail de terrain de l'USM, qui a aidé l'équipe lors des récentes élections CSE (qui l'ont vu faire un beau score de 80 % chez les 104 salariés du site) que contact a été renoué avec notre Fédération. Ce soutien n'était d'ailleurs qu'un début. Face à des conditions de travail et des process qu'il faut faire évoluer, Géraldine Nivon a proposé aux métallos de profiter du parcours de formation fédérale, les assurant de l'accompagnement et du suivi de leurs démarches. Les échanges ont également porté sur les NAO, signées depuis à 1,8 %, sans oublier une participation et un intéressement correspondant à près de 2,5 mois de salaire. Bon retour dans la famille FO, les FSP One !

## Echanges sur l'Europe syndicale

Le 6 mars, notre Fédération accueillait plusieurs membres d'industriALL European Trade Union dont son secrétaire général Luc Triangle, pour un échange de vues dans le cadre de la préparation du congrès de l'organisation, qui se tiendra en mai prochain. Autour du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, et en compagnie de représentants des Fédérations FO de la chimie et de l'énergie, des métallos espagnols, turcs et belges ont discuté de la transition numérique et énergétique ainsi que des questions migratoires, thématiques qui seront au cœur du prochain congrès. Ils ont également échangé plus largement sur la politique industrielle en Europe, la place du syndicalisme dans nos sociétés et dans l'industrie, et l'importance structurelle de la négociation collective afin de nourrir les réflexions d'industriALL Europe.

## Electronique : priorité à l'emploi

Le Comité Stratégique de Filière (CSF) « Industrie électronique » a réuni le 21 janvier son groupe de travail « emploi et formation », auquel participe le secrétaire fédéral Eric Keller, pour peaufiner son projet EDEC (Engagement Déploiement Emploi Compétences). Redynamiser l'image de l'électronique, créer un label d'excellence « formation continue made in France », finaliser le cahier des charges pour l'axe 1 (Diagnostic et identification des métiers et des compétences en tension en Electronique et en Photonique et mise en place de nouvelles stratégies pour y répondre) : les sujets ne manquaient pas et notre organisation a été, comme à son habitude, force de proposition.

## Des roses chez Tata Steel

A l'occasion de la journée des droits de la femme, le 8 mars, l'équipe syndicale FO de Tata Steel Maubeuge, emmenée par son secrétaire Gaylord Sourmail, a organisé une opération originale : une distribution de roses à l'ensemble des salariées du site. Cette deuxième édition a une nouvelle fois enchanté les collègues féminines des métallos. L'action de notre organisation en faveur des droits des femmes ne se limite bien sûr pas à offrir des fleurs, mais l'initiative, aussi poétique que sympathique, montre une fois de plus que FO n'est pas un syndicat comme les autres.

Fédération FO de la Métallurgie
9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 00 - Fax : 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !

Communiqué de Presse

info Métaux

Accès au site internet :
www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

**FO METAUX INTERPELLE L'ETAT SUR LE CONFINEMENT**

Face au Covid-19, l'ensemble du personnel hospitalier est soutenu par les Français ce qui est juste et remarquable, mais les nécessités portent avant tout sur les moyens de protection dont ils ont besoin. Aussi, ils demandent, et ce, à juste titre, afin de désengorger les hôpitaux et pour les aider, que les Français restent chez eux.

Un manifeste, d'un collectif de médecins, en appelle également directement au président de la République, exigeant le renforcement du confinement. A ce titre, nous le soutenons et nous interpellons également, par ce communiqué, le président de la République et son gouvernement.

La Fédération FO de la Métallurgie lui demande de clarifier sa position et celle du gouvernement sur le renforcement du confinement, qui est le moyen le plus efficace d'enrayer ce virus ainsi que le nombre de décès d'ores et déjà inacceptable et trop important. Tout comme nous demandons des précisions sur les activités essentielles pour notre pays. En effet, en France, certains chefs d'entreprise invoquent le fait que leurs activités sont essentielles, ce qui n'est pas toujours le cas.

De plus, à la demande du gouvernement, des entreprises de la métallurgie ont fait parvenir, au nom de la solidarité, des masques pour les soignants. Pour faire suite à la déclaration en date du 20 mars des partenaires sociaux de la branche de la métallurgie et afin d'assurer une activité pour les secteurs vitaux à la vie de la Nation, nous avons demandé aux chefs d'entreprise le respect strict des obligations légales relatives à la protection de la santé et la sécurité des salariés, notamment, par la mise en œuvre de conditions de travail et sanitaires irréprochables. Mais face aux risques et manques de moyens de protection nous avons des doutes.

Face à la gravité de ce virus et à la peur qui règne, il convient de renforcer le confinement afin de protéger les Français et leur famille ainsi que les salariés, qui vont au travail pour gagner leur vie et non pas pour la perdre. Tout en évitant de créer de la panique et de la psychose, il ne faut pas laisser trop d'interprétations au confinement et c'est le moyen indispensable pour protéger au maximum les Français.

Pour FO Métaux, il conviendra ensuite d'aider les entreprises et de relancer notre économie et notre industrie tout en laissant le dialogue social s'instaurer pour trouver, selon les cas et les entreprises, des accords pour préserver l'industrie et ses emplois et non pas en imposant des dispositions contraignantes qui ne respectent pas le code du travail, ni les dispositions conventionnelles.

Paris, le 23 mars 2020

**Contact** :
Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général - 01.53.94.54.00

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !

AG2R LA MONDIALE

# branchez-vous santé

## Économiquement vertueux, socialement indispensable

## Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale [1]
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année [2]
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel [3]

Sources :
(1) UFSBD,
(2) e-cancer 2017,
(3) Étude BPI France Observatoire Amarok

Plus d'information sur
www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante
bgbranchezvoussante@ag2rlamondiale.fr

022019-79754 - Crédit photo : Stocksy par Tatjana Zlatkovic - GIE AG2R REUNICA agissant pour le compte de ses membres / 104 - 110, boulevard Haussmann, 75 379 Paris cedex 08

# Situation contrastée
## chez CNHI

Les métallos FO de CNHI ont pu le constater : lors du dernier cycle électoral leurs efforts ont payé, puisqu'ils ont progressé sur l'ensemble des sites où FO est implantée, et notamment celui de Bourbon-Lancy où notre organisation occupe désormais la première place. A Tracy le Mont, dans l'Oise, la nouvelle équipe a réalisé un score de 24,42 % pour sa première participation sur ce site fabriquant des machines agricoles, tandis que le passage de relais sur Coex (Vendée) s'est bien déroulé. Pour autant, les marges de progression restent notables et les métallos FO entendent bien poursuivre leur travail de terrain pour s'implanter sur les sites où ils ne sont pas encore présents ou sur lesquels ils ont manqué la représentativité d'une poignée de voix, en s'appuyant sur la coordination et les USM concernées.

Au plan industriel, le tour de table a montré une situation contrastée selon les sites et les activités. Si la production de bus tourne à plein régime, la fabrication de moteurs, en particulier pour les camions, marque le pas et les métallos FO travaillent à pallier les journées de chômage partiel qui en découlent. Les engins de vendange produit à Coex connaissent un fort succès, mettant les salariés sous pression alors que l'entreprise peine à recruter et que, plus largement, des questions se posent quant à l'avenir du modèle agricole français et des répercussions de ses évolutions sur la production d'engins agricoles. L'activité vérins pour engins de levage est à la peine, avec des commandes qui peinent à se maintenir et une difficile recherche de clients. Les échanges ont également porté sur de nouvelles alliances industrielles pour CNHI, dont les contours restent pour l'instant flous mais que les métallos FO suivent avec attention afin de défendre toujours mieux l'industrie et les salariés.

***La coordination des métallos FO du groupe CNHI s'est réunie le 14 janvier au siège de notre Fédération autour du coordinateur Olivier Pascot. En présence des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro, Laurent Smolnilk et Géraldine Nivon, les travaux ont permis de faire le point sur la représentativité et la situation économique et sociale des différents sites.***

# Les trésoriers de la Région Parisienne font les comptes

Le syndicat général des métallurgistes FO de la Région Parisienne a réuni ses trésoriers et collecteurs le 16 janvier pour faire le point sur cette activité essentielle pour la structure. Autour de leur trésorier général du syndicat Olivier Dajas, du secrétaire Cedric Zielinski et du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, les discussions ont été riches.

Timbres, vignettes, budget : lors de la réunion des trésoriers et collecteurs du syndicat général des métallurgistes FO de la Région Parisienne, le trésorier Olivier Dajas a fait un point chiffré et détaillé sur tous ces points. Il a également attiré l'attention des participants sur la forte progression de notre organisation chez les cadres. Il a évoqué notamment la continuité d'augmentation des prélèvements mensuels, qui dépassent à présent les 500 par mois. Il a aussi rappelé le principe que la vignette cadre n'était pas obligatoire mais que celle-ci ouvrait certains avantages. Il a poursuivi en soulignant l'importance du suivi des adhérents car chaque rejet coûte et que c'est le syndicat Parisien qui prend en charge ceux-ci. Olivier Dajas a conclu en félicitant les trésoriers et collecteurs pour leur investissement tout au long de l'année et les en a remercié.

Cédric Zielinski, secrétaire du syndicat général des métallurgistes FO de la Région Parisienne, n'a pas manqué de rappeler le principe et l'importance de la cotisation, qui permet à notre organisation d'exister et d'agir au quotidien. Il a également insisté sur la nécessaire rigueur en ce domaine.

Le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot est ensuite intervenu pour donner des explications complémentaires sur le rôle et la place dans la Fédération dans la répartition des cotisations et, plus largement, revenir sur le circuit global de financement de l'activité syndicale. Il a, par ailleurs, confirmé les propos d'Olivier Dajas sur le bon travail des trésoriers et collecteurs.

# Métaux du Mans : le renouveau

***Le 30 janvier, les métallos FO du Mans et de ses environs se sont retrouvés pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux autour de leur secrétaire Daniel François, qui passait ce jour-là le relais à Stéphane Martineau. En présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire adjoint de l'USM72 Thomas Augeron et de la secrétaire de l'UD72 Sylvie Goulet, ils ont également fait un tour d'horizon de la métallurgie dans le département.***

L'année 2019 aura été riche et dense pour les sections syndicales FO du Mans et de ses environs, en particulier avec la mise en place des CSE, qui a conduit l'équipe du syndicat des Métaux à participer, en lien avec l'USM72, à la négociation de nombreux PAP, comme l'a montré le rapport d'activité présenté lors de l'assemblée générale du 30 janvier. Le travail de développement syndical s'est également poursuivi par d'autres moyens et a porté ses fruits, avec la création d'une nouvelle section chez Mecachrome et chez VDM. Plus globalement, l'ensemble de ces efforts a permis à notre organisation d'enregistrer d'excellents résultats électoraux dans de nombreuses entreprises et de faire progresser la représentativité de FO. Les Métaux du Mans ont aussi participé avec l'USM à toutes les négociations sur son territoire, parvenant notamment à conclure à 1,8 % sur les minima hiérarchiques.

Valeo, Tecalemit, Clara Peugeot, Legrand, Mecachrome, GKN, Buisard, Cronite, Ouest VDL, MK Automotive, Bosch, Dura, Garanka… Le tour des implantations a fait apparaître une situation contrastée dans ce département où l'industrie automobile tient une place de choix. Si Valeo, Bosch, Legrand ou VDM se portent bien, MK Automotive est touché par les répercussions des problèmes de Boeing, Buisard connaît une baisse d'activité et les métallos FO y ont refusé un accord de performance collective, Cronite subit des mesures de chômage partiel, Dura a perdu des salariés et GKN fait face à des problèmes de qualité. Néanmoins, les métallos FO ont tous exprimé la même détermination à défendre les salariés et à faire grandir notre organisation. Pour parvenir à ces objectifs, les Métaux ont changé de tête, élisant Stéphane Martineau au poste de secrétaire pour favoriser une nouvelle dynamique. Ce dernier a d'ailleurs été un des artisans, avec le DSC Mecachrome Stéphane Carré, de l'implantation de FO sur le site Mécachrome de Vitré. Autant dire, que les Métaux du Mans sont entre de bonnes mains !

## Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Stéphane Martineau (secrétaire), Olivier Gautier (secrétaire adjoint), Laurent Mesme (trésorier), Franck Soulier (trésorier adjoint) et Pascal Le Bolloch (archiviste).

# Renault Le Mans : le réveil de la FOrce

En sommeil depuis plusieurs années, le syndicat FO Renault du Mans est de retour ! Le 30 janvier, les métallos FO ont tenu leur assemblée générale autour de leur secrétaire Gérald Egon et du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, en charge du département. Plus motivée que jamais, l'équipe et les militants vont mettre toutes leurs forces au service du développement syndical.

Le 30 janvier, l'assemblée générale du syndicat FO Renault Le Mans constituait un aboutissement : celui de plusieurs années de contacts et de travail entre les métallos et la Fédération pour insuffler une nouvelle dynamique à la structure. La réunion a donc permis aux participants de se doter d'un bureau et de préciser leur plan de développement syndical en compagnie du secrétaire fédéral Paul Ribeiro. « *Les attentes étaient fortes de leur côté et de celui de la Fédération,* résume le secrétaire fédéral en charge de l'automobile Laurent Smolnik. *Nous avons travaillé longtemps à la mise en place d'une équipe de choc, motivée et déterminée, et c'est à présent chose faite.* »

Disposant déjà d'élus au CSE, les métallos FO n'ont pas attendu pour se mettre au travail avec, pour commencer, une opération de tractage dans les jours qui ont suivi l'assemblée générale et la venue de représentants au comité de coordination FO Renault.

Et ce ne sont là que de premiers tours de roue puisque leur plan de bataille particulièrement affûté va les amener à quadriller le terrain au quotidien avec un seul objectif : faire grandir FO. « *C'est une belle équipe qui aura également toute sa place dans la vie de notre organisation, notamment au niveau du département* », ajoute Paul Ribeiro, venu assister à leurs travaux dans la foulée de l'assemblée générale des Métaux du Mans le même jour.

# Safran Fougères : une belle progression

Si le rythme des adhésions se poursuit comme il le fait depuis 2018, le syndicat FO Safran Fougères est bien parti pour doubler son nombre d'adhérents avant la fin de l'année 2020. La très efficace campagne électorale menée par l'équipe en 2019 pour la mise en place des CSE n'est pas étrangère à cette forte attraction exercée sur les salariés par FO. Création d'une page Facebook, affiches, tractage, goodies, vidéos… Les métallos FO de Safran Fougères ont fait flèche de tout bois pour toucher les salariés et passer leurs messages, et le résultat a été au rendez-vous puisqu'ils ont gagné 11 points, passant de 19,85 % à 30,6 % des voix. Gérard Ciannarella les a félicités pour ce bon résultat, soulignant au passage le parti que les métallos ont su tirer du module de développement qu'ils ont suivi dans le cadre de la formation syndicale. Daniel Barberot et Julien Le Pape ont aussi salué la performance, qui contribue à renforcer le poids de notre organisation dans le groupe Safran et lui permet de défendre plus efficacement les intérêts des salariés.

Cette détermination, les métallos FO l'ont également appliquée aux négociations en entreprise, notamment lors des NAO où ils ont réussi à décrocher 3% au lieu du 1,15% initialement proposé. Le rapport d'activité a aussi montré la très forte implication des militants dans la vie de notre organisation, entre participation aux assemblées générales et coordinations et mobilisation lors des manifestations auxquelles a appelé FO. Gérard Ciannarella est ensuite intervenu pour rappeler les règles de la représentativité, et notamment l'obligation de tenir régulièrement des assemblées générales. Il a conclu en revenant sur la longue négociation que mène notre organisation sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie.

***Les métallos FO de Safran Fougères (Ille-et-Vilaine) se sont retrouvés le 11 février pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Karen Davy, et en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, de la secrétaire de l'UL de Fougères Stéphanie Keruzore et des coordinateurs FO Safran Daniel Barberot et Julien Le Pape. La réunion a été l'occasion de revenir sur le parcours du syndicat et les défis que l'équipe a relevés.***

## SIFA : ne rien lâcher

L'assemblée générale du syndicat FO SIFA s'est tenue le 12 février à Orléans. Réunis autour de leur secrétaire Loïc Beury, en présence du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, du secrétaire de l'USM45 Sylvain Lanzi et du secrétaire de l'UD45 Christophe Leveillé, ils ont analysé la situation de l'entreprise et leurs moyens d'action pour défendre les salariés.

Comme beaucoup de fonderies travaillant essentiellement pour l'automobile, SIFA est à la peine. Face à la baisse des commandes, particulièrement préoccupante dans cette entreprise positionnée sur les pièces pour moteurs diesel, la diversification est la seule voie. Et il y a urgence ! Avec une trésorerie au plus bas et un redressement judiciaire dont les conséquences se font encore sentir, impossible d'emprunter alors que les pannes sur les outils se multiplient, faute de maintenance.

Par le passé, l'action de FO a été déterminante pour la survie de l'entreprise au travers d'un plan de continuité. Les 96 salariés ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, faisant de FO l'organisation majoritaire chez SIFA lors des élections professionnelles. « *Nous sommes intervenus à tous les niveaux,* se souvient Lionel Bellotti, *usant du droit d'alerte lorsque c'était nécessaire, mesurant les enjeux et prenant nos responsabilités en se battant pour les salariés.* » Autant dire que les métallos FO ne lâcheront rien !

Ils ont également préparé leur cahier de revendications dans la perspective des NAO avant de poursuivre leurs réflexions sur le projet PIAVE, destiné à sortir du diesel avec l'aide de

l'Etat. Pour notre organisation, l'idée n'est pas à repousser, mais elle pose la question du contrôle de ces aides et des contreparties…

Enfin, Lionel Bellotti est venu enrichir les échanges par un point sur le développement syndical et l'apport de la formation syndicale en ce domaine, présentant notamment le plan de formation fédéral 2020 et incitant les métallos FO à y recourir. Christophe Leveillé a conclu les travaux en intervenant sur l'actualité nationale, et plus particulièrement sur le dossier des retraites.

# Crown : priorité au développement

***Les métallos FO du groupe Crown se sont retrouvés en coordination à Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or) les 11 et 12 février autour de leur DSC Hervé Drothier, en présence des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Géraldine Nivon. Entre échanges sur la situation économique et industrielle de Crown et point sur le développement syndical, le programme était chargé.***

Situation contrastée que celle du groupe Crown, spécialiste de l'emballage, comme l'a montrée la coordination de février. Si l'activité est au beau fixe sur le site de Chatillon-sur-Seine, le fort recours à l'intérim et les problèmes de recrutement liés à l'enclavement de l'usine se font ressentir. Du côté d'Outreau, aucun problème à signaler tandis que les métallos de Laon font état d'un climat social tendu et d'un absentéisme important face à de forts volumes à produire. Peser sur la situation est d'autant plus difficile que les métallos FO ne disposent pas de toutes les informations nécessaires, car l'organisation adoptée par Crown, où chaque site est d'abord vu comme un centre de coût et est en concurrence avec les autres implantations du groupe, ne favorise pas la transparence.
Malgré ces difficultés, les équipes syndicales ne lâchent rien et ont mis au point leur cahier de revendications pour les NAO, avec notamment pour objectif de compenser l'absence de participation et le faible niveau d'intéressement. Les échanges ont également porté sur la situation syndicale après la fin du cycle de mise en place des CSE. Si notre organisation s'est maintenue en centrale, c'est que les scores ont progressé sur les trois sites où FO est présente et ont compensé la perte d'une implantation. « *Nous devons nous implanter sur les cinq sites où nous ne sommes pas présents et qui représente la moitié des effectifs*, a considéré Paul Ribeiro. *Ce n'est qu'en étant plus nombreux que nous serons plus forts et donc plus efficaces au service des salariés.* »
La coordination a donc mis au point une stratégie de développement ambitieuse et compte bien œuvrer à faire grandir FO.

## Stertil Béthune : bienvenue chez FO !

Le 19 février, les secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Lionel Bellotti se sont rendus à Béthune pour la création d'une nouvelle section syndicale chez Stertil, spécialiste de la maintenance de ponts-élévateurs. Ils y ont rencontré des salariés en passe de devenir des militants bien décidés à faire grandir FO dans l'entreprise.
Avec une vingtaine de salariés répartis en France et plus de 400 dans le monde, essentiellement pour la commercialisation et la maintenance de ponts-élévateurs pour les garages et les centres de contrôle technique, Stertil fait partie de ces entreprises où l'activité syndicale n'a rien d'une évidence. Demandeurs d'une véritable représentation syndicale, les salariés sont entrés en contact avec notre organisation par le biais des métallos FO de Valeo, qui ont été d'efficaces ambassadeurs de FO Métaux et ont su leur montrer tout ce que notre organisation pouvait leur apporter. Avec l'obligation légale de mettre en place un CSE, la direction a rapidement été convaincu par Ilies El Mouridi et Jean-Noël Dessi quand ces derniers lui ont présenté FO et la création de la section syndicale le 19 février en présence des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon, en charge du secteur de la mécanique, et Lionel Bellotti, en charge de la région Hauts-de-France, a marqué une nouvelle étape dans la vie sociale de l'entreprise. « *Les échanges de vues, tant avec les salariés qu'avec la direction, ont montré un esprit positif,* résume Géraldine Nivon, *et une envie commune d'avancer pour mieux défendre l'industrie et les salariés.* » Les nouveaux métallos FO se sont d'ores et déjà fixé comme objectif de progresser en termes de syndicalisation. Ils se sont d'ailleurs vus présenter le dispositif de formation syndicale de notre Fédération, auquel ils devraient prochainement recourir. Pour eux, l'arrivée chez FO est le début d'une longue aventure. Bienvenue à FO !

# USM de la Moselle :
## la détermination derrière l'inquiétude

Entre les multiples négociations à mener au niveau du département et les nombreuses interventions liées à la négociation de PAP en vue des élections professionnelles, l'équipe de l'USM de la Moselle n'a pas chômé, comme l'a montré le rapport d'activité présenté lors de l'assemblée générale du 18 février. Isabelle Gobert, la secrétaire de l'USM, a notamment insisté sur l'accord de formation négocié et signé dans la Moselle et les mesures d'urgence qu'il comporte pour faire face à la situation préoccupante de certaines entreprises.
En effet, elles sont nombreuses à avoir recours à des mesures de chômage partiel, notamment dans l'automobile, pour pallier la baisse de l'activité. Les métallos FO de PSA Metz et Trémery n'ont pas caché leurs inquiétudes, alors que leurs sites se lancent dans la fabrication de moteurs électriques. Cette activité nécessitant moins de main d'œuvre que pour le thermique, ils ont soulevé la question de la pérennité des emplois. Chez ArcelorMittal Florange, la probable fermeture de la cokerie et les risques pesant sur les autres sites du groupe fait craindre des pertes d'effectifs dans les années à venir. S'ils se sont réjouis de la création d'une nouvelle implantation chez Safran, ils ont été nombreux à déplorer la perte de moyens et de délégués découlant de la mise en place des CSE.
Denis Bieber est intervenu pour saluer le travail considérable réalisé par la Fédération dans la défense de l'industrie et des salariés. Alexandre Tott a ensuite pris la parole pour un point sur la situation économique avant d'évoquer le dossier des retraites. Géraldine Nivon a complété le propos sur le sujet en soulignant que la mobilisation ne devait pas être le seul moyen d'action avant de revenir sur la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie et le plan de formation de notre Fédération. Elle a conclu en donnant rendez-vous aux métallos FO de Moselle l'an prochain pour le congrès de leur USM.

***Les métallos FO de la Moselle se sont retrouvés le 18 février pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Isabelle Gobert, en présence de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon, du secrétaire de l'UD57 Alexandre Tott et des secrétaires des USM de la région Grand Est, ainsi que l'ancien secrétaire du syndicat général de la Région Parisienne Denis Bieber, ils sont revenus sur la situation économique et sociale du département.***

## Yves Iwanczuk nous a quittés

C'est avec tristesse et émotion que la Fédération FO de la métallurgie appris le décès d'Yves Iwanczuk le 26 novembre 2019, à l'âge de 70 ans.
Avec Yves Iwanczuk, c'est une figure marquante de la sidérurgie qui a disparu. Salarié d'Usinor, il avait rejoint notre organisation en 1999, séduit par ses valeurs et son action. Il avait rapidement pris des responsabilités syndicales, s'imposant par ses compétences et son sérieux, devenant secrétaire de la section syndicale de Florange puis délégué syndical central d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine. Au cours de ses mandats, il avait notamment dirigé l'équipe de négociation FO (dont faisait partie le secrétaire fédéral Lionel Bellotti) pour la mise en place des accords groupe Usinor, puis Arcelor puis ArcelorMittal. Il avait également participé au toilettage de la Convention Collective de la sidérurgie en 2002.
Son ami Bernard Porqueddu, à l'époque secrétaire du syndicat ArcelorMittal Packaging Florange, se souvient d'un homme qui savait être un leader, mais surtout « *d'un syndicaliste qui aimait les gens, pour qui l'amitié était une valeur forte et dans laquelle il était d'une grande fidélité. Il avait besoin de faire participer les autres et faisait toujours primer le collectif.* » Après sa retraite, Yves Iwanczuk s'était adonné à sa passion pour les voyages et avait appris à nager pour en découvrir une autre : la natation, qu'il pratiquait quotidiennement.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, et plus particulièrement à son épouse Lucette, ses deux filles Karine et Élodie et ses trois petits-enfants.

# Coronavirus
## et monde du travail

***Depuis le passage au stade 3, le samedi 14 mars, le visage économique de la France est bouleversé.***

***En effet, l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 est venu fixer une liste de plusieurs catégories d'établissement n'étant plus en mesure d'accueillir de public, et ce jusqu'au 15 avril 2020 afin de réduire la propagation du virus.***

***La fermeture de ces établissements engendre l'application du dispositif d'activité partielle aux salariés tandis que certaines activités ont, quant à elles, été maintenues par dérogation (notamment services automobiles, équipementiers, etc.) et doivent faire face à une bonne application des mesures sanitaires pas toujours aisée en pratique.***

### Mon employeur peut-il refuser que je bénéficie du télétravail ?

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle le salarié exécute volontairement ses tâches hors des locaux de l'entreprise, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et d'outils de communication. Son recours a été facilité par la réforme du droit du travail puisqu'à défaut d'accord collectif ou de charte, il est toutefois possible de recourir de manière individuelle et occasionnelle au télétravail. L'employeur et le salarié formalisent, dès lors, leur accord par tout moyen (article L.1222-9 du Code du travail). Cet accord peut ainsi être formalisé par simple retour de courrier, un email ou un échange de sms, dès lors que ces données sont archivables.

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, le télétravail a été l'une des premières recommandations formulées par le Gouvernement : "Dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine, etc.)"

En réalité, la mise en œuvre du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles telles qu'une épidémie pourrait être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire afin de garantir la continuité de l'activité de l'entreprise tout en permettant la protection efficace des salariés. Autrement dit, en cas de circonstances exceptionnelles, l'employeur pourra déroger au principe du volontariat et imposer cette organisation du travail.

De la même manière, il n'est pas pour autant obligé d'y recourir.

A savoir néanmoins que, lorsqu'existent une charte ou un accord collectif, l'employeur qui refuse d'accorder le bénéfice du télétravail à un salarié remplissant les conditions prévues par ces accords doit motiver expressément son refus.

La question se pose de savoir, dans de telles circonstances, si un salarié éligible au télétravail qui se verrait refuser ce bénéfice, ne serait pas finalement légitime à invoquer le défaut d'obligation de prévention incombant à l'employeur.

Si le salarié ne remplit pas les conditions pour bénéficier du télétravail, par exemple si ses tâches ne sont pas réalisables en dehors des locaux de l'entreprise, l'employeur pourrait refuser sans avoir à le justifier.

La question des moyens mis en œuvre afin de permettre le télétravail peut se poser et il est évident que si le matériel manque ou si la possibilité de garantir les normes de sécurité (notamment RGPD) n'est pas avérée, le télétravail ne sera pas octroyé.

### Quelles conséquences pour une mise en télétravail ?

Le télétravailleur a les mêmes droits que le salarié travaillant dans les locaux de l'entreprise ; son contrat continue d'être exécuté.

A ce titre, il sera rappelé que :

- l'employeur doit veiller au strict respect des dispositions légales et conventionnelles, notamment relatives à la santé et la sécurité au travail (ANI du 19 juillet 2005).
- le télétravailleur bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés de l'entreprise. En conséquence, sera présumé être un accident du travail celui survenu sur le lieu où est exercé le télétravail pendant l'exercice de l'activité professionnelle.
- si les salariés exerçant leur activité dans les locaux de l'entreprise bénéficient des titres-restaurant, les télétravailleurs doivent aussi en recevoir si leurs conditions de travail sont équivalentes
- le salarié doit être informé de toute restriction à l'usage d'équipements, outils informatiques ou services de communication électronique et des sanctions en cas de non-respect de telles restrictions.

Par ailleurs, nous précision que tout calcul d'efficience liée à la durée de connexion pour les salariés cadres sous forfait jours doit être écarté.

### Quand est consulté le CSE pour la mise en place de l'activité partielle ?

En principe, la demande d'activité partielle est accompagnée de l'avis du comité social et économique en application de l'article L2312-17.

Dans le cadre exceptionnel de cette épidémie, à défaut de recueil de l'avis en amont, la demande devra préciser la date prévue de la consultation du CSE (R5122-2 nouveau).

**A l'heure où nous vous écrivons, nous vous précisons qu'il est possible qu'un décret vienne préciser voire prévoir d'autres modalités dans le cadre de la consultation du CSE.**

Par ailleurs, nous rappelons que dans le cadre de la mise en place de ces CSE extraordinaires et autant que faire se peut, les visioconférences doivent être favorisées.

### Quelles sont les conséquences pour les salariés mis en activité partielle ?

Les salariés placés en position d'activité partielle voient leur contrat de travail suspendu.

Pour autant, ceci ne concerne pas l'exécution des mandats de nos élus ou représentants syndicaux.

Les heures ou périodes non travaillées, les salariés ne doivent simplement pas être sur leur lieu de travail ni être à disposition de leur employeur ou encore se conformer à ses directives et pourront donc vaquer à leurs occupations personnelles.

Durant cette période le salarié perçoit une indemnité compensatrice versée directement par l'employeur. Cette indemnité correspond à minima à 70 % du

salaire brut (84% net) pour tous les salariés, cadres et non cadres (et limitée à 4,5 fois le taux horaire du SMIC). Nous attirons votre attention sur le fait que les salariés cadres en forfait jours annuel voient leur salaire maintenu à hauteur de 100%.
En tout état de cause, l'indemnité est exonérée de cotisations salariales et patronales de sécurité sociale mais pas du prélèvement à la source.
**Cette indemnité, payée dans un premier temps par l'employeur, devrait être remboursée dans un second temps à l'employeur par l'État, et ce en son intégralité.**
**Vous pouvez négocier avec l'employeur, eu égard au fait que les indemnités seraient remboursées par l'État, la compensation partielle ou intégrale de la perte financière du salaire, soit les 16 % du net afin d'obtenir un maintien à hauteur de 100% du salaire net.**

## Sur quelle assiette se base cette indemnité ?

La liste des éléments à intégrer dans le calcul de l'indemnité partielle. Il s'agit : du salaire brut, des majorations pour travail supplémentaire, des avantages en nature dont le travailleur ne continuerait pas à jouir pendant la durée de son congés, des primes et indemnités versées en complément du salaire, si elles sont versées en complément du travail et si elles ne rémunèrent pas déjà la période des congés (primes d'astreinte, prime de nuit, etc.)
En revanche, ne doivent en principe pas être intégrés dans l'assiette de calcul de l'indemnité (liste non exhaustive) : le treizième mois, la prime de vacances, la prime d'intéressement.

## Je suis salarié en forfait jours (ou en forfait heures), puis-je être en activité partielle ?

Par principe, les salariés ne peuvent pas bénéficier du régime d'activité partielle dans le cas de figure d'une réduction des horaires de travail ; la seule possibilité en l'état est de bénéficier de ce régime dans le cadre d'une fermeture totale de l'établissement, voire d'un service / département duquel il dépend.

## Avant sa mise en place, l'employeur peut-il obliger le salarié à poser des jours ?

L'employeur ne peut pas leur imposer la prise des jours de congés payés puisque, notamment, il n'est pas en mesure de respecter les délais légaux de prévenance, à savoir que la période des congés doit être portée à la connaissance du personnel deux mois avant son ouverture (article D 3141-5 du code du travail).
**Afin de mobiliser ces jours de congés payés, par principe il est nécessaire que l'employeur dispose de l'accord de chaque salarié.**
Pour rappel, l'État ne livre en ce sens qu'une recommandation de prise de ces congés payés afin d'éviter et/ou limiter le recours au chômage partiel, mais ceci n'est nullement une obligation.
Concernant la prise en amont des jours RTT, la question est plus ténue. En effet, Il est nécessaire avant tout de vérifier l'accord d'entreprise instituant des JRTT. Cet accord peut prévoir des JRTT dont la prise est à l'initiative du seul salarié et d'autres à la seule initiative de l'employeur. Les modalités particulières de prise sont prévues, telles que, par exemple, un délai de prévenance. Les délais de modification du calendrier de prise doivent également être analysés.
**Les JRTT à la libre disposition de l'employeur peuvent être positionnés librement par celui-ci au cours de la période de référence.** Si l'employeur souhaite modifier leur positionnement en cours de période, il doit le faire en respectant le délai prévu par l'accord collectif.
Pour les congés déjà posés, le ministère du Travail a rappelé que l'employeur peut déplacer ces congés sur une autre période à venir pour couvrir la période de 14 jours, compte tenu des circonstances exceptionnelles, en application de l'article L 3141-16 du code du travail.
**Attention ! Par dérogation à ces principes, il est en projet de permettre à l'employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des RTT et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps, en dérogeant aux délais de prévenance et à leurs modalités d'utilisation.**

## Je suis élu(e), puis je bénéficier du dépassement de mon crédit d'heures de délégation ?

Les heures de délégation prévues par la loi ou par un accord plus favorable ne permettent pas forcément de couvrir le plein exercice d'un mandat en ces circonstances.
En temps normal, il est tout à fait possible d'augmenter ce nombre d'heures en cas de circonstances exceptionnelles (L 2325-6).
**La crise sanitaire que nous traversons permettrait de légitimer le recours à ce dépassement des heures de délégation mensuelles.**
A savoir : la suspension du contrat de travail n'a aucune incidence sur l'exercice du mandat du représentant du personnel et ce dernier peut l'exercer normalement pendant la période d'activité partielle.

## Le fait de contracter sur le lieu de travail le virus COVID-19 pourrait-il être qualifié d'accident du travail ?

Un accident de travail est défini comme **un événement de caractère soudain** survenu par le fait ou à l'occasion du travail à un salarié d'une entreprise qui lui cause un dommage corporel.
Nous considérons que le fait de contracter le COVID 19 sur le lieu de travail pourrait constituer un AT, voire une Maladie professionnelle à terme si complications il y a.

## Focus : Je suis une personne vulnérable, puis je bénéficier d'un arrêt maladie quand bien même je ne présente pas de symptôme du coronavirus ?

Le Haut Conseil de la Santé Publique a mis en place le téléservice « declare.ameli.fr » pour permettre aux employeurs de déclarer leurs salariés sans possibilité de télétravail et qui sont contraints de rester à domicile, suite à la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant.
Ce téléservice de déclaration en ligne est étendu, à compter du 18 mars, aux personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie Covid-19:

- Femmes enceintes ;
- Personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...) ;
- Personnes atteintes d'insuffisances respiratoires chroniques ;
- Personnes atteintes de mucoviscidose ;
- Personnes atteintes d'insuffisances cardiaques (toutes causes) ;
- Personnes atteintes de maladies des coronaires ;
- Personnes avec antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Personnes souffrant d'hypertension artérielle ;
- Personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Personnes atteintes de Diabète de type 1 insulinodépendant et de diabète de type 2 ;
- Personnes avec une immunodépression (personnes atteintes d'une diminution ou disparition des défenses immunitaires de l'organisme.) ;
- Personnes atteintes de maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- Personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

# Des métaux et des mots

***Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.***

## Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | | | | | | 9 | | 5 |
| | | 1 | 3 | 9 | | | 7 | |
| | | | 7 | | | | | |
| 4 | 5 | | | | 6 | 3 | | |
| | 1 | | | 4 | | | 2 | |
| | | 3 | 5 | | | | 6 | 7 |
| | | | | | 7 | | | |
| | 3 | | | 6 | 5 | 7 | | |
| 9 | | 5 | | | | | | 8 |

Solution du n° 594

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 9 | 4 | 8 | 1 | 3 | 6 | 5 | 7 |
| 3 | 7 | 5 | 6 | 2 | 4 | 1 | 8 | 9 |
| 8 | 6 | 1 | 5 | 7 | 9 | 3 | 4 | 2 |
| 1 | 5 | 6 | 2 | 3 | 7 | 8 | 9 | 4 |
| 9 | 4 | 2 | 1 | 8 | 5 | 7 | 3 | 6 |
| 7 | 8 | 3 | 9 | 4 | 6 | 2 | 1 | 5 |
| 5 | 3 | 8 | 4 | 6 | 2 | 9 | 7 | 1 |
| 6 | 1 | 9 | 7 | 5 | 8 | 4 | 2 | 3 |
| 4 | 2 | 7 | 3 | 9 | 1 | 5 | 6 | 8 |

## Mots croisés n° 595

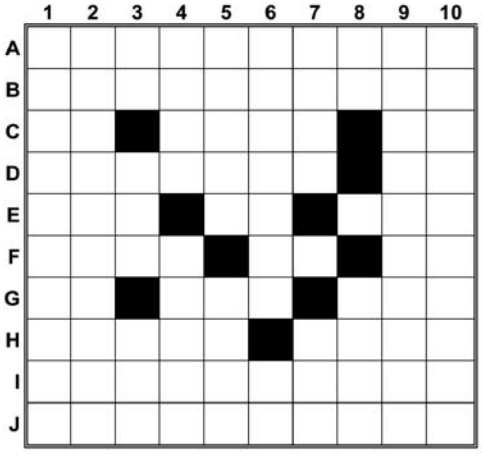

Solution du n° 594

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| V | O | I | T | U | R | E | T | T | E |
| A | L | A | R | M | I | S | T | E | S |
| D | E | S | A | P | E | E | ■ | R | C |
| R | A | I | S | O | N | N | E | R | A |
| O | G | ■ | T | I | ■ | S | L | I | M |
| U | I | G | E | ■ | E | ■ | A | F | P |
| I | N | A | V | O | U | E | ■ | I | E |
| L | E | ■ | E | B | A | R | B | A | T |
| L | U | B | R | I | F | I | A | N | T |
| E | X | C | E | L | L | E | N | T | E |

Horizontalement

A. Voit arriver la quarantaine. B. Pour prendre l'air sur la mer. C. Con sur les bords. Faire le ménage. Bouts de terrain. D. Secours à distance pour patients. Brille sur l'envers. E. Bien mis avec un gant. Invitation au voyage. Il se fait doubler. F. Noir ou blanche. Congé en Angleterre. Unité électrique. G. Elle est souvent ordinaire. Fidèle de Castro. Pensée chinoise. H. Traiter avec chaleur. Poisson surtout méditerranéen. I. Abandon de vaisseaux. J. Font des frais hors de prix.

Verticalement

1. Partie pour être invisible. 2. Ils parlent souvent cru. 3. Renversé sur la route. Bois avec préférence pour l'eau. École d'ingénieurs. 4. En Lorraine. Se lève pour laisser sortir. 5. Vite dit, une occasion de souffler. Monsieur germain. 6. Pour amateurs de tablettes de chocolat. Ne fichent plus rien, dit-on. 7. A tourné rond. Conseille Matignon. 8. Cœur de veau. En Afrique. 9. Vit quelque part en île de France. 10. Ils n'aiment que leur pavillon.

## Le mot du mois : Confinement

On aimerait parler d'autre chose, mais puisque nous voilà plus ou moins *confinés* à la maison sur ordre du gouvernement, avec paraît-il du temps libre à ne savoir qu'en faire, autant se pencher sur ce terme qui nous prive de sorties et de retrouvailles.

Au départ, on trouve le mot *confins*, qui désigne les extrémités d'un territoire, à la frontière d'un autre. N'importe lequel, donc, mais en général c'est très loin, au bout d'une vaste étendue : il est rare que l'on évoque les confins d'Andorre ou de Monaco, plutôt la Sibérie orientale, aux confins de la Russie, voire tout simplement les confins du monde. Le latin *finis*, « fin », « frontière », donne tout son sens à ce mot qui, associé au préfixe *con-*, du latin *cum* (« avec », « ensemble »), traduit bien l'idée de posséder la même limite. De quelque côté que regarde en effet le malheureux soumis à un *confinement*, il bute sur un mur, un cordon de police, en tout cas une stricte interdiction d'aller gambader au-delà sous peine d'une amende de 135 euros.

Le confiné d'aujourd'hui retrouve d'ailleurs le préfixe *con-* à tous les coins de sa pauvre vie puisque s'il est enfermé de la sorte c'est pour éviter, à lui-même et aux autres, une *contamination*. Là, le préfixe se trouve associé au latin *taminare*, « souiller » : il suffirait de se retrouver « avec » une autre personne (à moins d'un mètre, selon les autorités) pour que le satané virus puisse passer de l'un à l'autre.

Entre ses quatre murs, le reclus peut cependant trouver du réconfort auprès de son conjoint ou *concubin* (*cum* + *cubare*, « être couché »…) et en pratiquant le télétravail, restant ainsi un *collaborateur* (*cum* + *laborare*) de son entreprise, pendant que ses enfants, pour peu qu'il dispose d'un réseau assez puissant, suivent leurs cours à distance avec un prof qui *corrige* (*cum* + *regere*, « diriger ») leurs devoirs.

Le but ultime de cette captivité restant, faut-il le rappeler, de *combattre* (*cum* + *battere*) cette maudite épidémie.

Protection, services, accompagnement social

# Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

- **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
- **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
- **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
- **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com

malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**On aime vous voir sourire**

MH-12552_1911

apsac

# FORMATION DES **REPRÉSENTANTS** DU **PERSONNEL** ET DES **SALARIÉS**

Les enjeux actuels vous contraignent désormais en qualité de représentants du personnel à anticiper pour ne pas subir.

apsac

**“Nous vous transmettrons les savoirs et savoir-faire incontournables vous permettant d'être force de proposition, d'alimenter ou bâtir la politique contractuelle et conventionnelle, chère aux fondateurs de l'APSAC.”**

*Tous les représentants du personnel (CSE,CSSCT) trouveront avec l'APSAC une réponse à leurs attentes qu'il s'agisse de former les nouveaux élus ou d'actualiser leurs connaissances.*

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

**APSAC** 9, rue Baudoin 75013 PARIS
Tél. : 09 65 01 11 21- contact@apsac.asso.fr
**www.apsac.fr**